

**Rapport de la commission** chargée d'étudier le postulat de **M. Jacques HANHART** intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».

---

Nyon, le 19 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 novembre 2021 dans la salle 1 de la Ferme du Manoir pour l'examen de postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ». Étaient présents Mesdames Armelle DuPasquier, Lourdes Dupertuis, Ariane Schwab Hug, Laure Damtsas (en remplaçante de M. Olivier Monge) et Messieurs Jacques Hanhart, Manuel Marques, Pierre Patelli, Julien Urfer et Michael Sauerlaender (Président et rapporteur). M. Bernard Ueltschi était excusé.

### **Contexte**

Monsieur Hanhart présente son postulat basé sur le constat que dans les immeubles locatifs (non PPE – Propriété par Étage) l'installation de bornes de recharges est souvent plus compliquée par son coût et la puissance électrique à disposition. Dans son postulat, il propose que les Services Industriels de Nyon subventionnent ces installations ce qui selon le postulant permettrait d'accélérer leur installation tout en finançant ces installations autrement que par des subventions directes provenant de la commune.

Les membres de la commission font un état des lieux des challenges auxquels font face les locataires souhaitant pouvoir recharger leur véhicule à leur domicile, les prévisions de croissance prévue de la part des voitures électriques au sein du parc automobile, des possibilités de recharge publiques sur notre commune, des obligations légales du bailleur vs. le locataire et des besoins potentiels d'augmenter l'ampérage (la puissance de l'arrivée électrique dans les bâtiments d'habitation) pour permettre l'installation de bornes et une consommation électrique supérieure.

Monsieur Patelli mentionne que le groupe des Verts a demandé que ce postulat soit revu en commission parce qu'ils souhaitent qu'une éventuelle subvention ne se fasse pas en soustrayant ces fonds du fonds de transition écologique, mais vienne augmenter la dotation de celui-ci.

Monsieur Hanhart clarifie que son postulat ne prévoyait pas qu'un tel financement se fasse via ce fonds mais par d'autres moyens. Les Conseillers Hanhart, Dupertuis, Damtsas et Sauerlaender privilégieraient une solution d'un fonds sous forme d'emprunt public ou des souscriptions collectives comme ce fut le cas pour d'autres projets tels que pour l'installation des panneaux solaires.

Monsieur Hanhart souligne que cette approche de financement permettrait de financer sereinement de telles installations et que l'utilisateur rembourserait le coût avancé par les SI de Nyon pour l'installation des bornes et leur infrastructure par la vente d'un courant dont le prix serait majoré. En

d'autres termes, c'est un business model dans son ensemble que cette partie de la commission souhaite émerger. Selon Monsieur Hanhart, l'idée de renvoyer ce postulat à la Municipalité permettrait justement de demander aux SI de Nyon d'évaluer la possibilité d'une telle approche.

La discussion qui s'en suit démontre l'intérêt pour une analyse allant au-delà des simples immeubles locatifs, mais qui inclurait également les bureaux, les PPE, les coopératives et pourquoi pas les places de stationnement publiques. Cela pourrait selon la conseillère Schwab Hug être couplé à l'installation de panneaux solaires.

Plusieurs Conseillers se disent contre une augmentation de subventions privilégiant le financement via un fonds, crédit à souscription ou même la création d'une SA spécifique ce qui permettrait selon eux d'aller plus vite, profiter des taux bas et sans alourdir les finances de la ville.

## **Conclusions**

L'ensemble de la commission souhaite que l'installation des bornes à recharge s'accélère à Nyon. La manière de le faire et de les financer divergent au sein de la commission. La commission étant réunie pour décider du renvoi ou non du postulat à la Municipalité un compromis est trouvé. L'ensemble des membres de la commission décide donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité avec le souhait explicite que soient intégrés dans l'étude les points additionnels que la commission énumère ci-dessous :

1. Avoir un programme 2030 / stratégie d'électromobilité publique et privée en vigueur pour Nyon qui inclurait un programme visant à augmenter l'ampérage pour certains quartiers qui ne disposeraient pas de la capacité d'augmenter l'ampérage actuellement.
2. Mise en place d'un business model qui permettrait aux SI de Nyon de financer en amont des installations pour des immeubles locatifs, PPE, bureaux et coopératives.
3. Possibilité de financer une telle offre par un fonds public et privé (par souscription).
4. Possibilité d'offrir cette solution également pour des emplacements de parking publics privés.
5. Développer ou présenter une stratégie pour l'augmentation des bornes publiques et une augmentation dans son ensemble des bornes sur Nyon.
6. Cet investissement devrait se faire sans puiser dans le fonds de transition écologique et selon plusieurs membres de la commission sans subvention de la ville.
7. Etudier l'encouragement via des partenariats ou abonnements tel que semble être le cas dans d'autres villes comme Gland du car sharing électrique :  
<https://seicglad.ch/particulier/bornes-recharge-solution-collective/>
8. Proposer ces initiatives à la population pour encourager la transition énergétique.

L'inclusion de ces points dans l'étude a pour but d'éviter d'autres postulats qui incluraient ces points et risquerait de retarder l'étude de cette thématique.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de M. Jacques HANHART intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. renvoyer le postulat de M. le Conseiller Communal Jacques Hanhart « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique » pour étude à la municipalité ;
2. de prier la Municipalité d'inclure les points additionnels soulevés par la commission dans cette étude.

#### La Commission :

Armelle DuPasquier  
Lourdes Dupertuis  
Ariane Schwab Hug  
Laure Damtsas  
Jacques Hanhart  
Manuel Marques  
Pierre Patelli,  
Julien Urfer  
Bernard Ueltschi  
Michael Sauerlaender (Président et rapporteur)